



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Arrondissement de Sedan - Canton de Sedan-Nord

COMMUNE de FLOING

08200

Tél. 03 24 29 17 42 - Fax. 03 24 29 20 77

e-mail : mairie.floing@gmail.com

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOING REUNION ORDINAIRE DU MARDI 11 OCTOBRE 2022 (Convocation du 03 octobre 2022)

Effectif légal du Conseil
Municipal : 19
Nombre de conseillers
en exercice : 19
Nombre de conseillers
qui assistent à la séance : 15
Nombre de procurations : 3

L'an deux mille vingt-deux, le mardi onze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : Mairie de Floing, sous la Présidence de Mme LESSERTISSEUR Martine, Maire.

Présents : Mme Martine LESSERTISSEUR, Mr Jean-Claude ORTILLON, Mme Corinne CHARLES, Mrs Benoît LECOCQ, Gérard PARISELLE, Mme Nicole PONSART, Mrs Alain KOSTUS, Mario MIELE, Gilles MARCHAND, Fabrice DEGURA, Mmes Marie-Françoise HELOIN, Céline GAUVIN, Mrs Régis COLLINET, Gilles WANLIN et Mme Annie RUIZ.

Absentes excusées : Mmes Caroline HANNIER, Marie-Thérèse LAMBERT, Nadège LEVASSEUR-CADE, Evelyne MASSIN.

Procurations :

Mme HANNIER Caroline a donné procuration à Mme Martine LESSERTISSEUR

Mme Marie-Thérèse LAMBERT a donné procuration à Mme Corinne CHARLES

Mme Nadège LEVASSEUR-CADE a donné procuration à Mme Céline GAUVIN

Secrétaire de Séance : Mme Corinne CHARLES a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (plus de la moitié des 19 membres), la séance est ouverte.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1°) Désignation d'un correspondant incendie et secours

2°) Convention de servitudes Enedis pour extension du réseau basse tension pour l'alimentation des bâtiments Ages et Vie

3°) Cartes cadeaux pour tous concours/prix/autres...

. Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 19 juillet 2022 :

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 juillet 2022 est adopté.

Vote : 15 pour, 2 contre (Mr Régis COLLINET et Mme Annie RUIZ) et 1 abstention (Mr Gilles WANLIN).

1°) Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

En application de la loi MATRAS du 25 novembre 2021, le décret n° 2022-1091 en date du 29 juillet 2022 a créé les « conseillers municipaux correspondants incendie et secours ». Le correspondant incendie et secours a pour missions essentielles de :

. Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la Commune

. Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la Commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
. Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive

.concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la Commune.

Ce correspondant doit informer périodiquement le Conseil Municipal de ses actions.

Le correspondant incendie et secours doit être désigné avant le 1^{er} novembre 2022.

Nous proposons à ce poste Mr Alain KOSTUS.

CM 2022/0032 – Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Vu le décret n°2022-1091 en date du 19 juillet 2022,

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant incendie et secours,

Le Conseil Municipal,

Par 17 voix pour et 1 abstention (Mr Alain KOSTUS),

. Désigne Mr Alain KOSTUS, correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours a pour missions essentielles de :

. Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la Commune

. Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la Commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde

. Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive

.concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la Commune.

Ce correspondant doit informer périodiquement le Conseil Municipal de ses actions.

2°) Convention de servitude Enedis extension du réseau basse tension pour alimentation bâtiments Ages et Vie

Enedis doit réaliser une extension du réseau basse tension dans le but d'alimenter les futurs bâtiments Ages et Vie, en traversant plusieurs parcelles appartenant à la Commune de Floing. Une convention de servitudes doit donc être signée entre Enedis et la Commune.

CM 2022/0033 - Convention de servitudes Enedis (pour extension du réseau basse tension dans le but d'alimenter les futurs bâtiments Ages et Vie)

Enedis doit réaliser une extension du réseau basse tension dans le but d'alimenter les futurs bâtiments Ages et Vie, en traversant plusieurs parcelles appartenant à la Commune de Floing. Une convention de servitudes doit donc être signée entre Enedis et la Commune.

Après avoir pris connaissance du dossier,

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour,

. Donne son accord à Enedis d'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 240 mètres ainsi que ses accessoires sur les parcelles lieudits «la Haute Gravière et Sur la Haute Gravière » AI 138, 155, 157, 159 et 173. En contrepartie, une indemnité unique et forfaitaire de 20 euros sera versée à la Commune de Floing.

. Donne à Madame le Maire l'autorisation pour la signature de la convention de servitudes entre Enedis et la Commune pour lesdites parcelles.

3°) Cartes cadeaux pour tous concours/prix, etc...

Dans le but de récompenser les gagnants des divers concours organisés par la Commune tout au long de l'année, il est préférable de prendre une seule délibération

CM N° 2022/0034 – Cartes cadeaux pour tous concours/prix, etc...

Afin de récompenser les gagnants des concours organisés par la Commune tout au long de l'année,

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour,

. Décide l'achat de cartes cadeaux d'une valeur de 25,00 euros. Ces cartes cadeaux récompenseront les gagnants des divers concours organisés tout au long de l'année

. Décide l'achat de sachets de bonbons ou chocolats pour chaque participant enfant et de Boites de chocolats pour les adultes au prix maximum de 10,00 € par adulte

Le Secrétaire de séance,
Corinne CHARLES



Le Maire,
Martine LESSERTISSEUR.



Séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

<u>Numérotation</u>	<u>Libellé</u>	<u>Vote</u>
Délb. CM N° 2022/0032 Délb. CM N° 2022/0033 Délb. CM N° 2022/0034	Désignation d'un correspondant Incendie et Secours Convention de Servitudes Enedis pour extension du réseau BT pour alimentation des bâtiments Ages & Vie Cartes cadeaux pour tous concours, prix,etc...	Approuvée (17 pour, 1 abst) Approuvée (18 pour) Approuvée (18 pour)

Liste déposée sur le site internet de la Commune de Floing

Fait à FLOING, le 13 octobre 2022

Le Maire,
Martine LESSERTISSEUR

